



Prise de position de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF en réponse à la consultation sur l'introduction d'une journée d'informa- tion obligatoire pour les Suissesses

19 février 2026

Monsieur le conseiller fédéral Pfister,
Mesdames et Messieurs,

La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF vous remercie d'avoir été invitée à prendre position au sujet de l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les Suissesses.

En sa qualité d'organe consultatif de la Confédération, la CFQF travaille sur des questions ayant trait à la situation des femmes en Suisse et à l'égalité entre les genres. Elle œuvre en faveur de l'égalité de fait entre les genres et contre toute forme de discrimination liée au genre.

Introduction

Les modifications de la Constitution fédérale et des bases légales proposées dans le projet mis en consultation visent à imposer aux femmes majeures détenant un passeport suisse une journée d'information obligatoire sur le service militaire et le service civil. Selon le rapport explicatif, l'objectif est d'améliorer l'égalité des chances entre les genres et d'augmenter le nombre de femmes dans l'armée et la protection civile. De manière générale, la participation à cette journée d'information a pour but de donner à tous les jeunes ayant la nationalité suisse un aperçu de la politique de la Suisse en matière de sécurité ainsi que de l'armée et de la protection civile.

Le mandat de la CFQF stipule que la commission œuvre en faveur de l'égalité des genres et élabore des recommandations concernant les mesures à prendre afin de promouvoir les femmes et de réaliser l'égalité entre femmes et hommes. Pour accomplir son mandat, la CFQF se place dans une perspective qui englobe l'ensemble de la société. Elle ne peut donc que souscrire au postulat du projet selon lequel il y a encore beaucoup à faire en Suisse dans le domaine de l'égalité entre les genres. C'est aussi pour cette raison qu'elle rejette le projet d'obliger les femmes à participer à une journée d'information sur le service militaire et le service civil. Dans sa prise de position ci-dessous, la commission met en évidence les domaines dans lesquels elle estime qu'il est urgent d'agir pour instaurer l'égalité des chances.

Inégalités de fait entre les genres

Travail rémunéré : bien qu'en Suisse les femmes aient actuellement un niveau de formation équivalent aux hommes, elles continuent de n'occuper qu'un tiers des fonctions dirigeantes environ¹. Des instruments comme les quotas pourraient être efficaces pour garantir l'égalité des chances dans les faits. De plus, il subsiste dans le monde du travail un écart salarial moyen inexplicé entre les genres qui représente plus de 700 francs par mois en défaveur des femmes². La CFQF estime qu'il serait possible

¹ https://www.ekf.admin.ch/dam/ekf/fr/dokumente/frauenquoten_in_denfuhrungsetagenderwirtschaft.pdf/download/pdf/des_quotas_de_femmes_danslescerclesdirigeantsdeleconomie.pdf

² <https://www.ebg.admin.ch/fr/egalite-salariale>

d'apporter une contribution substantielle à l'élimination de cette disparité abusive en modifiant la loi sur l'égalité.

Travail de care : après la naissance de leur premier enfant, 60 % des femmes environ travaillent à temps partiel et assument la majeure partie du travail de prise en charge alors que seulement 20 % des hommes environ réduisent leur taux d'occupation³. Mieux valoriser le travail de care sur le plan économique et social et instaurer un congé parental commun seraient des mesures efficaces pour promouvoir une véritable égalité.

Représentation en politique : les femmes sont toujours sous-représentées dans la politique suisse. Elles occupent 30 à 40 % des mandats politiques. À ce niveau, leur représentation est insuffisante ; de plus, elle est en recul dans certains domaines⁴.

Violence liée au genre : enfin, et ce n'est pas moins important, des mesures urgentes s'imposent dans le domaine de la violence domestique et de la violence sexualisée puisque 75 % environ des infractions de violence à l'encontre des femmes sont commises dans la sphère domestique⁵.

Les femmes ne sont pas en sécurité

À ces inégalités entre les genres s'ajoute le fait que l'armée n'est pas un lieu sûr pour les femmes. Les comportements agressifs notamment à leur encontre sont une réalité dans l'Armée suisse. Dans une étude réalisée par le Département de la défense de la protection de la population et des sports (DDPS) en 2023⁶, plus de 90 % des femmes incorporées dans l'armée ont déclaré avoir été confrontées à des violences sexualisées. Manifestement, la sexualisation et la dévalorisation des femmes font partie du quotidien militaire. L'étude montre en outre que la discrimination homophobe et transphobe est fréquente dans les structures de l'armée.

Par conséquent, la CFQF estime indispensable que des mesures efficaces soient prises pour prévenir la violence sexualisée dans l'armée avant d'imposer aux femmes une journée d'information les incitant à accomplir un service militaire ou un service civil et, ainsi, d'augmenter potentiellement le nombre de femmes dans l'armée et la protection civile.

En outre, la CFQF est irritée de lire qu'une augmentation du nombre de femmes dans l'armée « permettrait de fournir de meilleures prestations » (p. 6 du rapport explicatif). Les comportements permettant un travail efficace en équipe peuvent s'apprendre quel que soit le genre.

Conclusion

Si l'on parvenait dans un avenir proche à éliminer les inégalités existantes entre les genres dans les domaines du travail rémunéré, du travail de care, de la politique et de la violence, la CFQF serait disposée à discuter sans a priori de l'introduction d'une journée d'information sur le service militaire et le service civil obligatoire pour les femmes. **Mais en l'état actuel des choses, il subsiste dans presque tous les domaines de la vie des inégalités de fait qui restreignent l'autodétermination des femmes, sans compter que l'armée elle-même doit lutter contre des problèmes considérables dans le domaine de la violence sexualisée et de la discrimination. C'est pourquoi la CFQF estime qu'imposer aux femmes l'obligation de participer à une journée d'information sur l'armée et la protection civile en invoquant l'argument de l'égalité n'est pas une priorité.**

Par conséquent, la CFQF renonce à prendre position en détail sur les adaptations proposées de la Constitution fédérale (art. 59, al. 2), du Code pénal militaire, de la loi sur l'armée, de la loi fédérale sur

³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere.html> et https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Arbeitsmarktforschung/studie_ecoplan_wiedereinstieg_frauen.pdf.download.pdf/Etude%20ECOPLAN%20r%C3%A9insertion%20et%20main-tien%20des%20femmes%20avec%20enfants.pdf

⁴ <https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/frau/dossier/brennpunkte/politische-partizipation> (en allemand seulement)

⁵ <https://www.ebg.admin.ch/fr/violence-a-legard-des-femmes-et-violence-domestique>

⁶ <https://www.vtg.admin.ch/fr/etude-de-recherche-discrimination-et-violence-sexualisee>

les systèmes d'information de l'armée et du DDPS ainsi que de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position. Annina Grob, responsable du secrétariat de la CFQF, se tient à votre disposition pour toutes questions à l'adresse suivante : annina.grob@ebg.admin.ch.

Cesla Amarelle
Présidente de la CFQF

Annina Grob
Responsable du secrétariat de la CFQF